

Réflexions critiques sur l'actualité politique, sociale,
culturelle et économique

LE PLAN ACCESSIBILITÉ 2017-2019 : LES 28 MESURES WALLONNES RÉPONDront-ELLES AUX BESOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES ?

Une analyse ASPH de Christine Bourdeauducq



Association Socialiste de la Personne Handicapée
www.asph.be

Introduction

Aujourd’hui, l’accessibilité est devenue un domaine incontournable pour le monde politique suite à l’obligation de répondre à la convention ONU relative aux droits des personnes handicapées. Et plus particulièrement à l’article 9 qui fait référence à l’accessibilité¹. Chacune des régions y répond différemment suivant ses priorités, ses réalités et les moyens financiers dont elles disposent.

En Belgique l’accessibilité est une compétence régionale. Nous retrouvons des normes d’accessibilité différentes suivant les régions. C’est pourquoi, le gouvernement wallon a adopté en juin 2017 un Plan accessibilité 2017-2019 au travers de 28 mesures² tandis que la région bruxelloise a adopté la mise en œuvre d’un plan Handistreaming³.

L’accessibilité est souvent considérée comme réservée aux seules personnes handicapées. Or, lorsque l’accessibilité est rencontrée, celle-ci facilite la mobilité et l’inclusion des PMR (personnes à mobilité réduite), mais aussi de la population tout entière.

Lorsqu’on parle de PMR, on pense tout de suite aux chaises roulantes. Or, toute personne est susceptible d’être PMR au moins deux fois dans sa vie : en tant qu’enfant et, peut-être en tant que personne âgée. Ces deux catégories appartiennent à la

¹ Pour plus d’informations, voir

<http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>

²

www.wallonie.be/sites/wallonie/files/actualites/.../tableau_mesures_accessibilite.pdf

³ <http://celinefremault.be/fr/handistreaming-une-ordonnance-et-une-charte-bruxelloise-visant-a-favoriser-linclusion-des-personnes-en-situation-de-handicap-dans-tous-les-domaines-politiques>

douzaine de situations de PMR⁴. On y retrouve l'ensemble des personnes handicapées (physique, sensorielle et avec une déficience intellectuelle), mais aussi les personnes marchant difficilement, les femmes enceintes, les parents/grands-parents ou toute personne qui se déplace avec un landau, un caddie, les livreurs encombrés, les personnes munies d'un plâtre, se déplaçant avec une tribune ou des béquilles.

L'accessibilité est un enjeu essentiel dans la société. Grâce à l'accessibilité architecturale, aux transports, à l'information, la personne pourra vivre en toute autonomie sa vie sociale, professionnelle ou culturelle. C'est pourquoi, pour l'ASPH, cette thématique se décline de manière plurielle. Autrement dit, en dépassant la simple approche architecturale de l'accessibilité, mais en y incluant toutes les autres formes d'accessibilités : accès à la culture, accès à l'information, accès à une vie sociale, accès à la vie affective et sexuelle, etc.

À ce jour, seule la Région wallonne a annoncé un plan accessibilité avec des mesures précises. Nous allons donc faire, dans un premier temps l'analyse critique de ce plan de manière générale. D'autres analyses plus détaillées des mesures suivront. L'ASPH entend bien par-là assurer son rôle critique pour conscientiser le public sur les enjeux de l'accessibilité de la société, aux personnes handicapées.

⁴ PMR : Une personne est à mobilité réduite lorsque sa taille, son état, son âge, son handicap permanent ou temporaire sont la cause d'une gêne dans ses mouvements. Les appareils ou instruments qu'elle doit utiliser pour se déplacer peuvent également la gêner.

Historique

Depuis plusieurs législatures régionales, suite au lobbying politique des ASBL du secteur du handicap et plus particulièrement du CAWaB⁵, de nombreux mémorandums sont remis aux partis politiques préalablement aux élections puis aux nouveaux élus. Après chaque élection, le gouvernement en place édite donc sa déclaration gouvernementale reprenant l'ensemble des grandes actions et intentions à mener pour les 5 prochaines années.

En 2009, de nombreuses actions d'amélioration de l'accessibilité y sont reprises. Le CAWaB y est même cité afin de réaliser, en concertation, certaines d'entre elles, mais elles sont loin d'être pérennes. En 2014, le manque d'actions concrètes se fait entendre sur le terrain, mais les ministres sont à l'écoute et débutent des concertations.

Avant les élections régionales⁶, nous faisions valoir notre rôle d'acteur social et politique auprès des nouveaux ministres. Nous pouvons lire dans la nouvelle déclaration gouvernementale que le gouvernement s'engage à :

- mettre sur pied un Plan « accessibilité » étalé et réaliste afin de rendre les bâtiments, les transports et services accessibles aux personnes handicapées ;
- faciliter l'information des personnes handicapées en poursuivant la simplification administrative notamment par la mise en œuvre d'un dossier unique ;
- permettre l'accessibilité à l'offre de logements adaptés et adaptables notamment par une révision des normes de

⁵ CAWaB : <https://cawab.be/>

⁶ <http://www.wallonie.be/fr/publications/declaration-de-politique-regionale-2014-2019>

construction en partenariat avec le secteur, une formation des professionnels, la construction de logements publics directement adaptables, etc.

Dès l'installation des différents cabinets, des réunions de concertation sont établies régulièrement avec le/la ministre et/ou l'administration concerné-e-s en vue de mettre en œuvre l'un ou l'autre projet avec le CAWaB ou une des ASBL qui la compose. Sans concertation préalable de ses collègues, le ministre Maxime Prévot soumet au gouvernement une 1^{ère} version du Plan Accessibilité. Ce plan reprend deux mesures phares par compétence. Ceci nous semble être une démarche forte de la part du gouvernement.

En juin 2017 une toute nouvelle version du plan accessibilité est adoptée par l'ancien gouvernement PS/CDH reprenant 28 mesures spécifiques⁷. Dans cette analyse nous n'aborderons pas en détail les 28 mesures. Nous posons ici des réflexions générales, mais néanmoins critiques, sur le sujet.

Analyse critique de la mise en œuvre de ces 28 mesures

Le fruit de ces 28 mesures est essentiellement extrait des recommandations, propositions issues des ASBL du secteur ou des conseils d'avis de personnes handicapées. Et ce tant sur le plan national avec le CNSPH (Conseil Nationale Supérieur de la Personne Handicapée) que sur le plan régional avec la CWASS (commission wallonne des personnes handicapées)

Ce plan propose des projets concrets et répond partiellement aux recommandations émises⁸ par le Comité des experts des Nations

⁷

www.wallonie.be/sites/wallonie/files/actualites/.../tableau_mesures_accessibilite.pdf

⁸ <http://bdf.belgium.be/fr/th%C3%A9matiques/recommandations-onu.html>

unies chargé de la mise en œuvre de la Convention ONU relative aux droits des personnes handicapées. Par contre, nous déplorons, une nouvelle fois, que la concertation des politiques n'ait pas eu lieu en amont, et ce afin d'avoir une réflexion globale sur l'accessibilité entre l'état fédéral et les entités fédérales.

Ces mesures sont toutefois fortement soutenues par le secteur du handicap et les personnes handicapées concernées. En effet, elles répondent aux besoins spécifiques de celles-ci, aux enjeux de société actuels et aux directives européennes à appliquer.

Ce plan est un engagement fort du gouvernement. Des actions concrètes ont été envisagées, mais il reste un travail de mise en œuvre. Qui va réaliser, alimenter les différents cadastres souhaités ? Les administrations ? Des auditeurs agréés du secteur ? Le politique va-t-il faire appel à des professionnels externes ?

Bon nombre de mesures doivent faire l'objet de mission ou d'arrêté, voire de décret, pour être réalisées. Cela demande du temps dans la rédaction, un vote puis éventuellement faire un appel d'offres de marchés publics, notamment si la mission n'est pas confiée aux administrations concernées.

Concernant les cadastres, ces derniers doivent, nous semble-t-il, être réalisés par des professionnels de l'accessibilité, car nous craignons que l'ensemble des besoins, quel que soit le handicap ne soient pas pris en compte. Ces cadastres seront-ils centralisés dans une seule banque de données communes et/ou chaque administration fera la sienne ? Comment ces cadastres seront-ils communiqués aux citoyens concernés, au grand public ? À plusieurs reprises, le label Access-i est cité : les politiques feront-ils appel à cette ASBL et à ses auditeurs agréés ? À ce jour, seules

des missions dans le cadre du tourisme⁹, du logement adapté/adaptable¹⁰ ou des transports¹¹ sont actuellement en cours.

Comment ces cadastres seront-ils communiqués aux citoyens concernés, au grand public ? À plusieurs reprises, le Label Access-i est cité, les politiques feront-ils appel à cette ASBL et à ces auditeurs agréés ? À ce jour, seules des missions dans le cadre du tourisme, du logement adapté/adaptable ou des transports sont actuellement en cours.

Ce plan réfléchi et voté par l'ancien gouvernement PS/CDH, sera-t-il poursuivi en l'état par le gouvernement en place MR/CDH ? Lorsqu'une mesure est votée par un gouvernement, celle-ci est toujours d'application pour les suivants, mais auront-ils la volonté politique de le faire ?

La nouvelle ministre en charge des affaires sociales, Madame Alda Gréoli, sera-t-elle convaincre ses confrères/homologues, être garante que ce plan soit mis en œuvre concrètement, et ce dans les délais impartis ?

Enfin, quelle enveloppe budgétaire sera allouée à chaque action ? Surtout dans une période de crise financière, où la rationalisation des services est souvent évoquée.

Conclusion

⁹ Missions Access-i par le CGT et/ou l'action sociale : Journées du patrimoine, Année Vélo gourmande, Année gourmande, Festivals. Parcs de Wallonie en cours.

¹⁰ Construire adaptable : www.construire-adaptable.be

¹¹ TEC :

<http://www.asph.be/AuQuotidien/MesDeplacements/TEC/Pages/Accessibilite-lignes-tec-ordinaires.aspx>

<http://www.asph.be/PublicationsEtOutils/AnalysesEtEtudes/Accessibilite/Pages/2015-TEC-accessible-mobilite-retrouvee.aspx>

L'accessibilité est un enjeu majeur pour les personnes handicapées que ce soit en termes d'inclusion, d'émancipation ou de participation à la vie sociale, professionnelle, politique ou culturelle.

À l'aube de l'année 2018, deux étapes essentielles sont à souligner. D'une part, la directive européenne relative à l'accessibilité à l'information qui oblige de rendre accessible tous les sites internet publics et leurs applications mobiles pour fin 2025. D'autre part, les 1 et 2 octobre 2018, Acces-i, le CAWaB et son partenaire canadien Keroul organiseront à Bruxelles, le 2^e sommet mondial du tourisme accessible¹².

Au vu de nos différentes interrogations et critiques de ce plan, il reste un énorme travail de lobbying de la part du secteur du handicap, des ASBL expertes en accessibilité pour que ce plan soit réalisé concrètement, dans des délais raisonnables et avec des budgets adéquats.

Ces 28 mesures ne sont pas une fin en soi, d'autres actions parallèles et non reprises dans ce plan sont en cours avec différents ministres ou administrations. Pour n'en citer qu'une, la Commission Élections du CAWaB dont l'ASPH est un membre actif depuis de nombreuses années, travaille en concertation afin d'améliorer l'accessibilité aux prochaines élections communales.

Enfin, comme association de personnes handicapées, l'ASPH soutient la campagne du CAWaB « 2025 une société accessible »¹³. Il est plus que nécessaire de poursuivre ce travail en alimentant de nouveaux mémorandums en vue des élections communales en octobre 2018 et des élections régionales en juin

¹² <http://destinationsforall2018.eu/fr>

¹³ www.asph.be/Documents/analyses-etudes.../Analyse-2014-29-2025-Accessible.pdf

2019. En espérant que, enfin, à l'aube de 2025, la personne handicapée puisse vivre dans une société accessible où l'inclusion n'est pas qu'un discours politique, mais bien une réalité.

Documents et sites consultés

<http://bdf.belgium.be/fr/th%C3%A9matiques/recommandations-onu.html>

<http://destinationsforall2018.eu/fr>

<http://www.aspbe/AuQuotidien/MesDeplacements/TEC/Pages/Accessibilite-lignes-tec-ordinaires.aspx>

<http://www.aspbe/PublicationsEtOutils/AnalysesEtEtudes/Accessibilite/Pages/2015-TEC-accessible-mobilite-retrouee.aspx>

<http://www.un.org/french/disabilities/default.asp?id=1413>

<http://www.wallonie.be/fr/publications/declaration-de-politique-regionale-2014-2019>

<https://cawab.be/>

www.aspbe/Documents/analyses-etudes.../Analyse-2014-29-2025-Accessible.pdf

www.construire-adaptable.be

www.wallonie.be/sites/wallonie/files/actualites/.../tableau_mesures_accessibilite.pdf

<http://celinefremault.be/fr/handistreaming-une-ordonnance-et-une-charte-bruxelloise-visant-a-favoriser-l'inclusion-des-personnes-en-situation-de-handicap-dans-tous-les-domaines-politiques>

www.wallonie.be/sites/wallonie/files/actualites/.../tableau_mesures_accessibilite.pdf

Association Socialiste de la Personne Handicapée

L'Association Socialiste de la Personne Handicapée agit concrètement pour faire valoir les droits des personnes handicapées.

- Écoute, conseil et orientation des personnes handicapées et de leur entourage.
- Interpellation des responsables politiques.
- Sensibilisation via des campagnes et des modules d'animations.
- Information à propos du handicap : magazine, site internet, newsletter et Facebook.
- Suivi de situations discriminantes subies par des personnes handicapées.
- Conseils aux professionnels pour la mise en conformité des bâtiments et événements publics.
- Accompagnement des communes pour une plus grande inclusion des personnes handicapées.

L'**ASPH** est présente en Wallonie et à Bruxelles. Les services qu'elle rend sont gratuits pour les affiliés à Solidaris. 10 euros/an pour les non-affiliés Solidaris.

Attention, cela ne dispense pas du paiement d'une cotisation en Régionale.

Secrétariat général :

Rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Tél. 02/515 02 65

Contact Center : 02/515 19 19

E-mail : asph@solidaris.be

www.asph.be - www.facebook.com/ASPHasbl



Editrice responsable : Florence Lebailly – Secrétaire générale
ASPH – Rue Saint-Jean 32-38 – 1000 Bruxelles